

Groupe d'études « La philosophie au sens large »

Animé par Pierre Macherey

08/04/2009

L'utopie anticonformiste et apolitique de Fourier (3)

De l'échange au partage

Dans l'Avis aux Civilisés sur lequel s'achève sa *Théorie des quatre mouvements*, Fourier présente « la rétribution proportionnelle aux trois facultés industrielles, c'est-à-dire la répartition du produit agricole et manufacturier d'une phalange entre les sociétaires selon la quotité des capitaux, lumières et travail de chacun » comme « le nœud gordien de l'Ordre combiné, celui sans la solution duquel il serait inutile d'organiser une phalange » (*Oeuvres complètes*, éd. Anthropos, 1966, t. I, p. 310). Et, non sans malice, voire même avec une certaine dose de perversité, il ajoute :

« J'éviterai à dessein tout éclaircissement sur ce problème, afin de pouvoir réserver à qui de droit l'honneur de fonder l'Harmonie universelle, dont l'entreprise pourrait être faite par tout riche propriétaire, et même par une compagnie d'actionnaires, si je divulguais la solution dont il s'agit. Il sera donc inutile de la solliciter dans les objections qu'on pourra m'adresser. »

Cette déclaration a valeur de provocation et de défi : la solution existe, mais Fourier refuse provisoirement de la délivrer, car il veut maintenir intacte l'urgence du problème dont l'importance est vitale, puisque c'est sur son traitement que repose la mise en œuvre du système harmonien, système gradué qui, sans remettre en cause sur le fond la distinction entre richesse et pauvreté, donc l'inégalité entre les classes, en propose un mode de gestion complètement différent.

Vingt ans plus tard, dans *Le nouveau monde industriel et sociétaire*, il consent à être un peu plus explicite sur ce point crucial. Les derniers passages cités comportent au passage, à ce sujet, une indication dont l'importance est décisive. A propos des travaux que le jeune et pauvre Bastien effectue pour la riche dame âgée Céliante, Fourier souligne que, en Harmonie, tout service, quel qu'il soit, s'il doit être sanctionné financièrement, donc rétribué, n'est cependant pas à proprement parler payé de la main à la main : « Nul ne reçoit de salaire individuel, ce serait déshonneur ». Il en va de même s'agissant des aides en tout genre qui sont rendues par Aminte à Damon : « Ce n'est pas lui qui la paie, elle serait déshonorée par un salaire ; elle a, comme d'autres, son dividende au groupe des caméristes. » Le salariat, tel qu'il est pratiqué en Civilisation, débouche en effet sur la fixation définitive de rapports de dépendance, qui, outre le fait qu'ils présentent pour les personnes un caractère insultant, déshonorant, sont des freins à la mobilité sociale dont l'Harmonie assure au contraire la promotion : c'est ce que Fourier appelle la « tyrannie industrielle » dont il débusque avec lucidité les conséquences néfastes. Mais, par mobilité sociale, il ne faut pas entendre alors le fait de changer globalement de condition, un objectif qui n'a de sens qu'en Civilisation, où il ne peut d'ailleurs être atteint qu'exceptionnellement, à la tête du client si on peut dire, mais plutôt celui de vivre tout autrement sa condition d'origine, éventuellement en l'améliorant, mais surtout en l'orientant vers des types d'activités différents et évolutifs, conformes aux multiples goûts et aptitudes de chacun, goûts et aptitudes qui sont entraînés dans un mouvement constant de transformation et d'expansion. En Harmonie, les gens ne sont pas des égaux potentiels, hantés par la crainte et la frustration qu'engendre leur différence de statut,

celui-ci leur collant à la peau comme une étiquette indélébile, mais ils sont tous « sociétaires », en ce sens que leur position est validée collectivement, d'une manière qui n'est nullement figée, puisqu'elle ouvre au contraire des perspectives illimitées de variation, allant dans un sens et dans l'autre.

Alors, comment récompenser les « sociétaires » de l'Ordre combiné pour les diverses peines qu'ils prennent en se rendant mutuellement des services dans le contexte propre à une socialité dynamique dont les membres sont constamment en mouvement? La solution proposée par Fourier est la suivante : c'est la communauté, et non Damon ou Céliante, qui doit dédommager Bastien et Aminte pour l'assistance qu'ils leur ont ponctuellement portée ; et de même, d'ailleurs pour ce qui concerne Damon et Céliante : eux aussi sont, de leur côté, des prestataires de services qui, outre qu'ils ont personnellement plaisir à les exécuter, présentent également, directement ou indirectement, une valeur communautaire. Les Harmoniens, quelle que soit leur situation sociale, touchent des dividendes pour leur participation, quelle que soit la forme prise par celle-ci, à des travaux accomplis, tous sans exception, au service les uns des autres qui, en même temps qu'eux, y trouvent leur intérêt : comme les habitants de l'Utopia de More ou de la Cité du soleil de Campanella, ils ne pratiquent pas entre eux des échanges particuliers, mais ils partagent, selon les règles générales de la justice distributive. La difficulté est alors de savoir comment calculer les parts attribuées à chacun, d'une manière qui préserve, et même renforce, le principe des engrenages, base de l'existence communautaire.

Supposons que cette répartition se négocie en bourse, démarche qui semble la plus conforme au système de l'Ordre combiné. Voici comment, dans ce cas, raisonneront deux sociétaires membres, l'un de la classe riche, l'autre de la classe pauvre :

« Alcippe est un des riches actionnaires ; telle somme dont il tirait en civilisation 3 à 4% (revenu des domaines) lui rendra dans la phalange 12 à 15%, selon les aperçus d'inventaire, si l'on parvient à s'accorder en répartition. Il lui importe donc d'opiner pour la justice distributive, et de repousser toute mesure qui léserait une des trois facultés (capital, travail et talent). Si à titre de fort capitaliste, il veut faire allouer moitié du produit aux capitaux, par exemple capital 6/12, travail 4/12, talent 2/12, les 2 classes nombreuses qui n'ont à percevoir que sur les deux autres facultés, travail et talent, seront mécontentes : l'attraction se ralentira, le produit et les accords diminueront, et dès la 53^e année le lien sociétaire se dissoudra. Alcippe voit que pour son intérêt même il faut fixer la répartition comme il suit : capital 4/12, travail 5/12, talent 3/12. Calculée sur ce pied, elle donnera encore à Alcippe un revenu quadruple de celui qu'il avait en civilisation ; elle garantira en outre le contentement des deux classes peu fortunées et le maintien du lien sociétaire. Alcippe incline d'autant mieux pour cette justice qu'il a lui-même bon nombre de lots à percevoir, dans diverses séries, sur le capital et le talent ; car les plaisirs, tels que chasse, pêche, musique, art dramatique, soin des fleurs, des volières, sont payés comme le travail des champs et des vignes. En outre, il a formé beaucoup de liaisons amicales avec la classe des non capitalistes ; il la protège, il veut que justice lui soit rendue.

Dans ce cas, la cupidité, qui l'aurait poussé à voter un lot de moitié pour le capital, se trouve contrebalancée par deux impulsions honorables : ce sont l'affection qu'il a conçue pour les divers sociétaires des séries qu'il fréquente, et où il a de plus des lots de travail et de talent à percevoir, puis la conviction de trouver son intérêt dans l'intérêt collectif, dans le contentement de la phalange entière, dans le progrès de l'attraction industrielle, source de richesse à venir.

Ainsi l'impulsion véhémement celle de cupidité qui aujourd'hui pousserait aux prétentions outrées, rencontre ici deux contrepoids qui la maintiennent dans la juste mesure, dans la voie d'équilibre et de justice satisfaisante pour les 3 facultés et les divers individus. Ce bel accord de passions est calqué sur la propriété fondamentale des séries mathématiques, égalité de la somme des extrêmes au double du terme moyen (dans la série 2,4,6, deux fois 4 égale à 2 et 6).

Analysons même contrepoids, même équilibre, dans les impulsions de la classe pauvre.

Jeannot n'a point de capitaux, point d'actions ; opinera-t-il à favoriser la faculté de travail aux dépens du capital ou du talent ? Faire adjuger en proportion de travail 7/12, capital 3/12, talent 2/12 ?

Ici l'impulsion dominante est pour favoriser le travail, au préjudice des deux autres facultés, capital et talent. Tel serait l'avis de tout civilisé pauvre ; le paysan dit : c'est moi qui produis tout ; il croit de bonne prise tout ce qu'il vole au seigneur qui, de son côté, se croit en droit de tout ravir au paysan. Tel est l'équilibre des passions dans l'état civilisé, une lutte de pillage et d'astuce, nommée perfectibilité.

En harmonie, le pauvre Jeannot pensera bien différemment. Sa plus forte impulsion est de favoriser le travail, puisqu'il n'a rien à prétendre sur les dividendes alloués au capital ; mais deux autres impulsions viennent contrebalancer cet essor brut de la cupidité : Jeannot a des lots à prétendre sur le talent ; il brille dans certaines parcelles de divers travaux, il lui convient que le talent conserve ses droits. D'autre part, il connaît l'importance des capitalistes dans une phalange, les avantages que le pauvre tire de toutes leurs dépenses, la participation aux spectacles gratuits, aux voitures et chevaux, aux repas de corps, aux dessertes de tables riches, aux adoptions industrielles pour ses enfants ; lors même qu'il ne saurait pas apprécier le fruit de toutes ces chances de bénéfice, il l'apprendrait dans la compagnie des 40 groupes qu'il fréquente : **les corporations ne se trompent pas sur leurs intérêts.**

Ces deux impulsions disposent Jeannot à ménager le talent et le capital, et à se réduire de 7/12 à 5/12 sur le lot de travail ; réduction qui, tout balancé, tourne à son avantage ; car il ne peut être heureux qu'en soutenant la phalange et l'attraction, qui périliteraient du moment où le capital et le talent seraient mal rétribués. Ici la cupidité brute, la passion dominante qui chez nous absorberait tout, se trouve pondérée par deux contrepoids, deux impulsions favorables au talent et au capital, facultés sur lesquelles Jeannot a le moins de prétentions. C'est, comme chez Alcippe, l'influence de deux forces extrêmes balançant la double influence de la force moyenne. Les harmoniens des trois classes, riche, moyenne et pauvre, sont constamment entraînés à ces vues de justice par impulsion de deux intérêts collectifs luttant contre la rapacité déraisonnée qui, chez les civilisés, ne rencontre aucun contrepoids, aucune chance de bénéfice fondées sur le soutien de l'intérêt général, sur la justice distributive. » (*Œuvres complètes*, éd. Anthropos, 1966, t. VI, p. 310-312, Section V « De l'équilibre général des passions », chap. 34, « De l'accord direct en répartition, ou équilibre par la cupidité »)

Qu'est-ce qui amène Alcippe, le riche capitaliste, à consentir à rogner sur les bénéfices que, dans un premier mouvement, il espérerait tirer de ses importants investissements ? Nullement un sentiment vertueux de bienveillance et d'équité, mais son intérêt bien compris, qui le conduit à tenir compte, dans ses calculs, d'arguments faisant, comme le dit Fourier, « contrepoids » à son intérêt strictement personnel selon l'estimation qu'il s'en forme dans un premier mouvement : à savoir la reconnaissance du fait que les profits du capital sont conditionnés par l'intervention du talent, donc de la compétence détenue par le concepteur et l'organisateur de l'activité productive, et du travail, donc de l'effort ou dépense d'énergie consentis par ceux qui en exécutent les tâches, compétence et effort en l'absence desquels ses apports financiers seraient empêchés de fructifier convenablement. En conséquence de ce raisonnement, il admet que pour gagner autant qu'il est en droit de le souhaiter, dans les limites du possible, il doit se résoudre à accepter une répartition des bénéfices où les autres trouvent aussi leur compte, ce sans quoi ils risquent de le laisser tomber, rendant du même coup sa richesse improductive : il rendra donc équitablement au talent et au travail la part qui leur est due en ayant acquis la conviction que, en fin de compte, cela lui profite aussi, donc que c'est le meilleur moyen de parvenir au but qui est le sien propre, un but qu'il ne peut réaliser tout seul mais qui ne peut être atteint que dans un contexte collectif où il se croise avec d'autres gens dont les objectifs ne sont pas au départ les mêmes que les siens, d'où la nécessité de composer. Et, de son côté, Jeannot, l'ouvrier, va faire à partir des données dont il dispose un raisonnement dont les conclusions recourent celles auxquelles est parvenu Alcippe, ce qui leur permet de s'accorder sur un partage des bénéfices, distribués en tant que dividendes de l'activité collective, qui leur convient également à tous deux en tant que

« sociétaires », bien qu'ils se soient engagés dans cette négociation à partir de positions apparemment incommensurables entre elles, puisque celle d'Alcippe le détermine à tout miser sur son capital, alors que celle de Jeannot le détermine en sens inverse à tout miser sur son travail. L'entente entre Alcippe et Jeannot n'est pas fondée sur leur bonne volonté respective, car n'y ferait pas obstacle le fait qu'ils se jaloussent l'un l'autre, voire même se portent une méfiance réciproque qui les incite spontanément à se haïr : les sacrifices qu'ils se consentent, ils les acceptent, non dans un esprit de charité, mais pour se servir à eux-mêmes, ayant assimilé l'idée que leur utile propre ne peut se séparer de l'utile commun, ni *a fortiori* s'opposer à lui, ce qui serait ruineux pour tous deux, dans la mesure où ils se continuent l'un dans l'autre. Et si, en fin de compte, ils parviennent à se sentir solidaires, voire même à éprouver l'un pour l'autre une relative amitié, cette entente affective que rien ne permettait de présupposer sera le résultat occasionnel, et non la cause, de leur association de fait, association dont les conditions ne sont en rien idéales, puisqu'elles consistent uniquement dans le fait que leurs activités sont engrenées, et donc par la force des choses « solidaires ». Cette solidarité revêt alors un caractère intrinsèque : davantage que les intérêts d'Alcippe et de Jeannot ne se lient en entrant dans un rapport de combinaison réciproque qui en préserverait la spécificité, tout en résorbant les effets négatifs provoqués par leur différence, ils en sont venus à s'associer, à se mêler étroitement au point de ne plus faire qu'un seul intérêt, intérêt collectif que sa composition complexe dispose à être appréhendé à divers points de vue, donc à se partager, à se distribuer en vertu de sa logique propre.

Il n'en résulte pas, cependant, qu'on demande aux sociétaires de rogner sur leurs intérêts respectifs en vue d'obtenir, par le biais de cette modération qu'on leur présente comme raisonnable, des satisfactions pondérées dont ils disposeraient avec le sentiment d'être tous d'une manière ou d'une autre frustrés : car le choix d'une voie moyenne, qui ramènerait la solidarité sur le plan d'une relation extrinsèque, ne saurait par définition convenir à tout le monde. Le mécanisme sur lequel repose l'Ordre combiné doit permettre à ceux qui y participent de réaliser leurs inclinations et leurs aspirations, si diverses soient-elles, ce qui aura pour conséquence de les pousser à en cultiver la singularité, c'est-à-dire la conformité à leurs aspirations propres, et non à la sacrifier au nom de principes idéaux, inévitablement abstraits, donc négatifs dans leur esprit :

« Trois individus, Apicius, Mécène et Virgile, sont réunis dans un repas d'une dizaine de convives. Apicius, tout préoccupé de gourmandise, a pris peu part à la conversation ; Virgile au contraire, peu attentif au matériel du repas, a fait grande dépense de bel esprit : il a brillé, il a fait le charme des convives, son amour propre est flatté ; Mécène s'est partagé entre les 2 plaisirs, conversation et gastronomie. Les doses de plaisir ont été en rapport suivant :

chez Apicius, conversation 1, gourmandise 3			= 4
chez Mécène,	2,	2	= 4
chez Virgile,	3,	1	= 4

Il y a ici compensation parfaite pour tous trois, quoique chacun ait goûté les deux plaisirs en doses fort inégales ; mais chacun a eu l'option sur tous deux, et en a pris la part qu'il a voulue. On peut supposer neuf convives chez qui ces doses seront graduées en échelle régulières, et qui seront tous satisfaits compensativement, l'un plus en gourmandise et moins en conversation, l'autre plus en conversation, moins en gourmandise.

Tels doivent être les groupes réguliers ; ils doivent réunir au moins deux plaisirs dont chaque personnage puisse prendre la dose qui lui convient. **Ce principe doit s'appliquer à toutes les situations de la vie ; on n'y trouve le bonheur, compensativement équilibré, qu'autant qu'on a l'option sur divers plaisirs réunis ; l'équilibre passionnel n'admet ni égalité ni conformité de goûts, ni simplicité de ressorts.**

Si l'on suppose la réunion précédente bornée à un plaisir, à la conversation seule, au bel esprit, Apicius y tombera dans l'ennui, Mécène sera moyennement satisfait, Virgile seul y trouvera grand plaisir. Telle est la situation dans laquelle nous place la

morale, elle ne donne jamais la faculté d'option compensative ; elle nous présente un seul plaisir, tel que l'amour de la modération : une modération réelle a besoin de contrepois, comme on l'a vu plus haut dans Mécène qui a goûté les deux plaisirs modérément et en dose égale ; s'il n'en avait goûté qu'un, la modération l'aurait ennuyé. C'est en balançant les 2 plaisirs l'un par l'autre qu'il a joui autant que ses convives A et V qui ont goûté immodérément l'un des deux plaisirs, et faiblement le second.

Mais est-il vrai que Mécène se soit modéré ? Non, car il est arrivé à la dose 4 en somme de plaisir, il a joui autant que les deux autres, quoique dans des proportions différentes et balancées. Ainsi tous ces hommes qu'on appelle modérés et qui en font trophée sont ou des illusionnistes ou des charlatans ; ce sont des caractères qui se plaisent à goûter en dose égale deux plaisirs. Tel vous dit : « Je suis un exemple de morale ; je modère les passions, je fuis les amusements et je n'aime que le commerce. » Il l'aime parce qu'il y a gagné un million, ou qu'il espère le gagner en trompant ceux qui achèteront ses calicots ; avec son masque de modération, il ne rêve que fourberie, que ruse pour duper les acheteurs. Voilà ce qu'on appelle un homme moral, un vertueux amant du commerce et de la charte ; c'est un être qui sue le mensonge et qui, en stricte analyse, ne se modère sur aucune passion, car il absorbe une passion par une autre, comme l'on fait plus haut Virgile et Apicius ; ou bien il équilibre deux passions qu'il satisfait en dose égale et balancée, comme l'a fait Mécène qui n'est pas plus modéré que les deux convives A et V, car il arrive comme eux à la somme 4 en jouissance ; qu'elle se compose de 3 et 1, ou de 2 et 2, elle est toujours 4.

...

Dans l'exemple que j'ai cité, chacun des trois personnages A, M, V, a l'option sur deux plaisirs, d'où il est clair que chacun d'eux est compensé, en quelque dose qu'il use des deux plaisirs, **cette option doit s'étendre à toutes les situations de la vie, aux passions des trois sexes.** Mais quelle option leur donne la morale, où sont les compensations pour un enfant reclus et menacé du fouet, pour une vieille femme dépourvue du nécessaire et encore plus des plaisirs, pour une masse de pauvres enfermés et rudoyés dans un dépôt de charité ? Que la philosophie est novice en théorie compensative, comme en toute question de mouvement ! Qu'est-ce qu'une compensation qui ne présente pas option facultative ? Vous donnez au peuple, pour indemnité de ses souffrances, le bonheur de vivre sous la charte, d'aimer la charte, admirer les beautés de la charte, mais s'il ne sait pas lire, ou s'il n'a pas deux sous pour acheter la charte, comment en admirera-t-il les beautés, surtout s'il est affamé ? Que signifie cette billevesée de compensation qui nous donne, en dédommagement de nos maux, un plaisir imaginaire sans aucune faculté d'option sur les plaisirs réels ? Apprendre à se passer de ce qu'on n'a pas ! C'est le talent du renard gascon, et on fait de ces sornettes une science dite morale ! Que de jongleries imaginées pour vendre des livres ! On en vendra cent fois plus quand on enseignera la vérité ! » (*Œuvres complètes*, éd. Anthropos, 1966, t. VI, p. 345-348, Section V « De l'équilibre général des passions », chap. 38, « Des groupes de haute harmonie ou d'équilibre compensatif »)

Apicius, chez qui la gourmandise passe avant tout le reste, a bien profité de la saveur des plats servis ; Virgile, qui est un bavard impénitent, a obtenu des satisfactions d'amour propre en tenant de brillants propos ; Mécène, qui aime à la fois déguster de bonnes choses et participer à d'intéressantes conversations, s'est régalé à part égale de nourriture et de paroles. Tous trois ont tiré de leur participation au même repas pris en commun les plaisirs qu'ils en escomptaient, ce qui veut dire qu'ils ont été contents à égalité, une égalité de niveau 4 dans le décompte qu'en propose Fourier. Mais cette égalité n'a pas été obtenue au prix d'une opération d'uniformisation qui les aurait obligés à adopter, sur fond de renoncement, une voie moyenne : 4, c'est un résultat qui peut être obtenu aussi bien en additionnant 2 à 2 que 1 à 3 ou 3 à 1. L'Ordre combiné permet justement d'ajuster ces trois voies, qui correspondent à des orientations passionnelles diverses, sans porter atteinte à leur spécificité, donc en réalisant une compensation obtenue par le biais d'une complémentarité qui en respecte la disparité : il s'agit, si on peut dire, d'une compensation par le haut, compensation équilibrée par laquelle chacun trouve exactement son compte. Or, précise, Fourier, ceci vaut pour toutes les

situations de la vie sans exception, qui amènent des personnes de constitutions et de situations diverses à se rencontrer et à tenter ensemble de donner cours à leurs inclinations, et ceci sans modération, en respectant celles des autres, convaincues que c'est la condition pour faire respecter les leurs propres, dans un esprit de partage équitable plutôt que d'échange évalué en termes de donnant donnant en fonction d'un étalon commun, ce qui revient à les mesurer comparativement à une moyenne établie abstraitement.

La gestion harmonienne des inégalités repose donc, comme s'agissant de l'équilibre d'une balance, sur l'intervention de contrepoids dont n'est pas en mesure de tenir compte la culture civilisée, qui privilégie la considération du simple sur celle du complexe et raisonne toujours de manière univoque. C'est par le jeu purement mécanique de ces contrepoids que les pires inclinations, - du moins est-ce ainsi qu'on est conduit à les évaluer si on les considère isolément -, se métamorphosent au point de revêtir l'allure de conduites socialement utiles, dans lesquelles chacun peut sans réserve reconnaître son bien. L'équilibre assuré par ce mécanisme, dont le fonctionnement fait intervenir des passions et des intérêts à l'exclusion de toute autre sorte de motivation, est garanti à la fois par le fait que les raisonnements des Harmoniens font toujours, par nécessité, interférer la considération de l'utile commun avec celle de l'utile propre, qui en dernière instance ne font qu'un, et par le fait que ces raisonnements s'effectuent toujours, non de façon générale, dans l'abstrait, mais en situation, en visant des cibles finement différenciées et souples, auxquelles, à tout moment, d'autres peuvent être substituées. D'une part, comme le note Fourier, « les corporations ne se trompent pas sur leurs intérêts » : c'est parce que ni Alcippe ni Jeannot ne vivent ni n'agissent en se maintenant isolés et en leur seul nom propre mais s'incorporent à des groupes, où ils côtoient d'autres gens partageant avec eux des intérêts et des goûts semblables, qui ne sont plus dès lors les leurs propres en particulier, qu'ils sont préparés et incités à raisonner, non seulement pour eux-mêmes d'un point de vue strictement individuel, mais en intégrant à leur perspective celles de leurs partenaires, ce qui va dans le sens de l'établissement d'une volonté collective qui ne soit pas seulement la résultante d'une moyenne obtenue artificiellement. D'autre part, cette incorporation à des groupes ne présente ni un caractère unilatéral ni un caractère définitif : lorsqu'Alcippe investit des capitaux dans une activité productive, il le fait en tant que membre de la classe des riches qui ont normalement tendance à s'allier entre eux pour faire prévaloir leurs intérêts de possédants ; mais lorsque, à un autre moment de la longue journée des Harmoniens, qui a été savamment divisée en séquences alternées, il s'occupe des plants de fleurs pour lesquelles il a une particulière prédilection qu'il satisfait en la partageant avec d'autres, ce qui peut, pourquoi pas ?, l'amener à croiser une joyeuse troupe de jouvencelles fraisistes, et à consommer en leur compagnie un roboratif goûter champêtre, occasion inespérée de nouer toutes sortes de liens agréables auxquels il n'est pas exclu d'espérer donner suite de mille et mille façons, ce n'est plus en tant que capitaliste qu'il est porté à raisonner et à calculer, mais en spécialiste d'un certain type de culture florale dans lequel ses talents ont été reconnus, voire même célébrés par des défilés festifs ; ce pour quoi il est également en droit de toucher des dividendes, dont il estime alors à juste titre qu'ils doivent être calculés en vertu d'une logique différente de celle du profit capitaliste qui avait commandé ses investissements. Et, de même, Apicius, qui attache tant de prix aux délices de la gueule qu'il en perd momentanément l'usage de la parole, pourrait très bien avoir envie, à un autre moment de la journée, de s'inscrire à un club de fins gourmets qui se rencontrent pour faire assaut de discours en vue de célébrer leur passion commune en perfectionnant les règles d'une « physiologie du goût » du type de celle professée par le beau-frère de Fourier, Brillat-Savarin : et alors, il devient en quelque sorte un autre Virgile, qui cherche les mots les mieux adaptés pour exceller dans cette spécialité complémentaire qui lui permet de révéler d'autres aspects de sa personnalité. Ici à nouveau jouent de multiples engrenages, qui, en les décomposant et en les ciblant sur des objectifs finement différenciés, prennent possession des

visées individuelles et les réorientent dans un nouveau sens, davantage conforme à l'intérêt général, tout en en préservant la singularité.

Ceci implique que les membres de l'Ordre combiné ne se côtoient pas comme des éléments séparés, unités distinctes en nature de l'ensemble collectif où elles sont réunies. Mais, par le jeu des engrenages, ils sont chacun organisés dans leur propre existence intime d'une manière qui les incorpore à un mode d'existence collectif : davantage que sujets individuels, ils sont des sujets collectifs, disposés à vivre et à raisonner selon les modalités variées que leur offre la collectivité, et à tirer pleinement avantage de leur multiplicité, source d'infinis agréments en même temps qu'elle est productrice d'effets utiles. Autrement dit, les sociétaires sont, chacun, plusieurs personnes à la fois, et non une seule :

« Philinte est membre de 36 séries qu'il distingue en trois catégories, A, B, C ; dans les 12 séries de l'échelle A, il est ancien sectaire, expérimenté, tenant l'un des premiers rangs en importance et en droits au bénéfice. Dans les 12 séries C, il est nouveau sectaire, peu exercé, ne pouvant espérer que de faibles lots ; et dans les 12 de l'échelle B, il est en moyen terme d'ancienneté, de talent et de prétentions. Ce sont trois classes d'intérêts opposés, stimulant Philinte en triple direction et le forçant, par cupidité et par amour propre, à opter pour la stricte justice.

En effet : s'il y a fausse estimation du mérite réel de chaque série, Philinte sera lésé, d'abord sur les dividendes à recueillir dans les 12 séries où il excelle, et où il a droit aux plus fortes parts ; en outre, il sera piqué de voir leur travail et le sien mal appréciés. A la vérité, cette injustice pourra favoriser les 12 séries C ; mais comme il n'est que subalterne, rétribué de faibles lots, il ne serait pas compensé des réductions à éprouver sur les 12 séries A où il obtient des lots supérieurs. D'autre part, il ne veut pas qu'on ravale les séries C, où son penchant l'a enrôlé récemment ; il estime et protège leur industrie ; il les soutient par amitié cabalistique et par amour propre. Quant aux 12 séries B, où il est sectaire de moyen rang, obtenant des lots moyens, il convient à ses intérêts qu'elles aient ce qui leur est dû, sans empiéter sur les catégories A et C.

Sous tous les rapports, il se trouve entraîné à vouloir l'exacte justice en répartition ; elle est l'unique moyen de satisfaire à la fois son intérêt, son amour propre et ses affections. Ajoutons une preuve de détail.

S'il parvenait à faire favoriser les 12 séries A où il perçoit de forts dividendes, il serait dupe ; l'injustice, dans l'état sociétaire bien organisé, tourne au détriment de son auteur ; je le démontre.

Les 12 séries A sont de trois ordres ; environ 4 de nécessité, 4 d'utilité, 4 d'agrément ; or, si Philinte réussissait à faire dominer la faveur, il ne pourrait pas l'étendre aux trois ordres de nécessité, utilité, agrément, mais seulement à l'un des trois ; dès lors, obtenant du gain sur 4 de ces 12 séries A il perdrait d'autant sur les 4 de l'ordre opposé, et ne gagnerait rien sur les quatre moyennes. Il n'aurait aucun bénéfice réel sur l'ensemble des 12 ; il ne recueillerait de cette injustice que le déshonneur, la défiance générale, et la perte de tous les suffrages pour divers emplois lucratifs qui sont très nombreux. La défaveur de l'opinion est très défavorable à un harmonien ; elle est indifférente à un civilisé, car les places lucratives ne sont pas électives, et quand elles le seraient, ce ne serait pas l'honnête homme qui les obtiendrait en civilisation, où la masse électorale est toujours le jouet des intrigues.

Le besoin de justice distributive existera donc dans les détails comme dans l'ensemble de la répartition. Le régime des séries passionnées est un mécanisme qui sue la justice, et qui transforme en soif de justice le prétendu vice nommé soif de l'or. **Nos passions deviennent toutes bonnes, si on les développe dans l'ordre sériaire auquel Dieu les destine ; mais ce développement doit être conforme aux règles d'engrenage.** Si on observe bien ces règles, il arrivera que chaque individu sera entraîné dans une masse de séries bien échelonnées en tout sens, en nécessité, utilité, agrément ; qu'il y figurera en échelle de rôles, expérimenté dans un tiers, novice dans un 2^e tiers, et mixte dans un 3^e tiers ; une fois engrené de cette manière, il ne ressentira que des impulsions de justice, tant sur l'ensemble que sur les détails de répartition aux 3 facultés, capital, travail et talent. » (*Œuvres complètes*, éd. Anthropos, 1966, t. VI, p. 312-314, Section V, « De l'équilibre général des

passions », chap. 34, « De l'accord direct en répartition, ou équilibre par la cupidité »)

Retenons l'étonnante formule : l'Harmonie est « un mécanisme qui sue la justice » : c'est-à-dire que, la justice, il ne la place pas à son fondement, ce qui serait un leurre, - c'est le genre de préjugé dont se nourrit l'esprit de Civilisation -, mais il l'engendre, par son dispositif, qui, en « développant les passions dans l'Ordre sériaire », du même coup, rend ce développement « conforme aux règles d'engrenage », qui produisent du juste sans avoir pour cela à répondre à un impératif de justice formulé au préalable, inévitablement dans l'abstrait, ce qui le condamne au statut de vœu pieux. En Harmonie, la justice distributive est un besoin, et non un devoir. En effet, lorsqu'un Harmonien négocie avec d'autres une répartition équitable des bénéfices acquis par le travail collectif, en même temps, il négocie avec lui-même, dans la mesure où il lui faut trouver le moyen de réaliser un équilibre entre les divers intérêts qu'il met lui-même en oeuvre dans les quarante séries auxquelles il participe, en y investissant les aspects différents de sa personnalité que l'Ordre combiné lui a permis d'épanouir. Dans la mesure où la justice distributive oblige à tenir compte à la fois du capital, du talent et du travail, il se sentira engagé, même si c'est à des degrés divers, à ces trois points de vue dont la complémentarité est, il le reconnaît, incontournable, dans la mesure même où elle est inscrite dans son mode d'existence.

Que veut dire développer les passions dans l'Ordre sériaire ? Rien d'autre que ceci : leur refuser un caractère exclusif, lié au fait qu'un individu se trouve une fois pour toutes assigné à une unique passion, donc à un unique objectif poursuivi de manière obsessionnelle, monomaniaque, qui définirait unilatéralement sa position dans la société. Si Philinte ne participait qu'à une unique série, qu'elle soit de type A, B ou C, rien ne l'empêcherait de vouloir que celle-ci soit favorisée de manière exclusive à son seul bénéficiaire, ce qui ne pourrait que déboucher sur une situation générale d'injustice. Mais, en vertu de la multiplicité des goûts que l'Ordre harmonien lui permet de cultiver, et même l'encourage à cultiver, en favorisant une versatilité qui contribue considérablement à enrichir sa personnalité, alors déployée sur plusieurs dimensions, il participe à une quarantaine de séries, ce qui le pousse automatiquement à pondérer l'estimation des bénéfices qu'il désire tirer de chacune de ces participations dans lesquelles, par ailleurs, il intervient, non comme personne isolée, mais comme membre d'un groupe ou d'un sous-groupe dont il se sent d'emblée solidaire, ce qui le prédispose à raisonner à la fois pour soi et pour d'autres :

« Si chacun des harmoniens était, comme les civilisés, adonné à une seule profession, s'il n'était que maçon, que charpentier, que jardinier, chacun arriverait à la séance de répartition avec le projet de faire prévaloir son métier, faire adjuger le lot principal aux maçons, qu'il est maçon ; aux charpentiers, s'il est charpentier, etc. Ainsi opinerait tout civilisé ; mais en harmonie où chacun, homme, femme ou enfant, est associé d'une quarantaine de séries, exerçant sur l'industrie, les arts, les sciences, personne n'a intérêt à faire prévaloir immodérément l'une d'entre elles ; chacun, pour son bénéficiaire personnel, est obligé de spéculer en sens inverse des civilisés, voter sur tous les points pour l'équité. » (*Oeuvres complètes*, éd. Anthropos, 1966, t. VI, p. 309, section V, « De l'équilibre général des passions », chap. 34, « De l'accord direct en répartition, ou équilibre par la cupidité »)

Le mécanisme des engrenages évacue automatiquement la tentation corporatiste, avec son esprit de clocher, générateur d'innombrables conflits d'intérêt. Les multiples séries auxquelles chacun est amené à s'incorporer ont entièrement pénétré sa personnalité, qui est devenue en elle-même engrenée, travaillée par une pluralité d'intérêts rivaux entre lesquels il lui faut, de sa propre initiative, donc librement, trouver un juste équilibre. On pourrait avancer que le rapport de l'individu à la communauté, tel qu'il joue en Harmonie, est analogue à celui du microcosme et du macrocosme : chaque sociétaire est lui-même, non un atome simple d'existence, mais une société en réduction, une réalité sériée, composée selon le même

principe que celle à laquelle il appartient parce qu'il trouve en elle le meilleur moyen de réaliser ses passions et ses intérêts bien compris.

Ceci est encore l'un des effets miraculeux de l'application du principe du continu, en vertu duquel, au lieu de rester enfermée dans ses limites propres, chaque existence individuelle, sous condition d'être correctement engrenée, se prolonge par ricochets, de proche en proche, dans toutes les autres, grâce aux liens de travail et d'agrément qu'elle a noués avec elles :

« Ithuriel, décédé à 150 ans, a vu sa 7^e génération ; en tout 120 descendants à mentionner au testament. N'ayant en 1^{er} degré qu'un fils et qu'une fille déjà enrichis, il donne de fortes parts aux 6^e et 7^e descendants. S'il léguait tout à sa 1^{ère} génération, il exciterait les six inférieures à désirer la mort de la 1^{ère}. Il donne à sa lignée des 7 degrés une échelle d'environ 120 legs, comprenant moitié de sa fortune ; les deux autres quarts sont répartis entre une centaine d'adoptifs industriels qu'il a titrés dans le cours de sa vie ; et une centaine d'amis et collatéraux, y compris ses épouses qui sont riches et n'ont pas besoin de fortes hoiries.

L'héritage, ainsi distribué, se répartira directement sur la phalange entière ; car il échoit à plus de 300 personnes, dont chacune peut avoir dans la phalange, soit en consanguins, soit en adoptifs, 5 à 6 héritiers autres que les 300 d'Ithuriel. Au moyen de ce ricochet, la succession se distribuera avec le temps entre les 1800 sociétaires. Et lors même qu'un huitième d'entre eux serait excepté de cette participation, l'hoirie serait encore distribuée unitairement, puisqu'elle s'étendrait, par voie indirecte, aux 7/8 qui, en mouvement, sont comptés pour le tout. D'ailleurs, ce 1/8 exclu participera aux héritages de quelques autres gens riches. Si donc la phalange contient 40 riches, tout pauvre les considère en masse comme ses donateurs ; car il peut espérer de 35 d'entre eux une portion d'hoirie, soit directement, soit indirectement ; et il devient partisan des gens riches quand il peut se croire participant à l'hoirie des 35 riches sur 40. C'est le point où il faut atteindre pour établir l'équilibre dans l'affection familiste, en faire une voie de ralliement entre inégaux. **Il n'y a équilibre dans une passion qu'autant qu'elle est développée de manière à contenter la masse de population, collectivement et individuellement.** Mais pour amener les relations de famille à ce point, il faudra combiner, avec le régime des séries, une longévité qui ne naîtra que par degré en 7 à 8 générations ; jusque là on se bornera à des approximations de mécanisme.

La morale nous engage à nous considérer comme une grande famille de frères : c'est un verbiage vide de sens. Lazare, jeune homme très pauvre, peut-il considérer comme frère le riche patriarche Ithuriel, s'il n'obtient de la grande fortune de ce patriarche aucune parcelle, ni en héritage, ni en autres prestations. Lazare peut, en harmonie, espérer ces avantages ; il est peut-être l'un des descendants directs, ou des adoptifs continuateurs d'Ithuriel, ou l'un des collatéraux, ou l'un des héritiers indirects. En attendant, Lazare se rencontre avec Ithuriel dans divers groupes où ils sont collègues et dans les repas que ce vieux magnat donne à ses groupes, à titre de doyen, vétéran d'une industrie où il a brillé et dont il aime à s'entretenir.

Lazare qui aujourd'hui n'obtiendrait pas les miettes de la table de ce riche deviendra en harmonie participant à sa fortune ; il aura pour lui des sentiments de frère, et de même pour d'autres magnats de la phalange sur qui il fondera de pareilles espérances. Quant à présent, Lazare peut-il ressentir quelque affection fraternelle pour des égoïstes de qui il n'a rien à attendre, ni au présent, ni à l'avenir ? Les philosophes nous disent que tout doit être lié dans un bon système ; eh ! quel lien peuvent-ils voir entre les riches et les pauvres dans leur civilisation toute pétrie de haines et d'égoïsme ?

...

Sur 1800 individus de la phalange, le patriarche Ithuriel est parent de la majorité : ses descendants vivants, en ligne directe, s'élèvent à 120 ; ses adoptifs au même nombre, total 240 formant au-delà du 8^e du canton ; en y ajoutant les collatéraux de cette lignée directe, qui doivent être en nombre quadruple, on a 1200, les 2/3 de la phalange en parents d'Ithuriel. Sa lignée forme la majorité ; de sorte que par esprit de famille il est forcé à désirer le bien public, le bien de toute la phalange dont le tiers, non parent avec lui, se compose d'anciens amis et amies, et de leurs enfants.

Ici l'intérêt familial se trouve d'accord avec l'intérêt public, dont il est sans cesse isolé en régime civilisé. » (antipathies naturelles »)

Si la phalange peut être considérée comme une grande famille, dont tous les membres sont animés par un même esprit, c'est parce que les familles naturelles qui la composent ne se constituent et ne se développent qu'à travers les formes complexes auxquelles les destine l'organisation de la phalange, qui, en propageant partout ses divisions, dissout les séparations fixes, stimule les relations dynamiques par le moyen desquelles l'existence de chacun, au lieu de subsister de manière indépendante, s'ouvre sur celle des autres, et potentiellement de tous les autres, par le simple mécanisme des engrenages, sous condition que ceux-ci préservent leur labilité. Dans le contexte d'une socialité effervescente, sans cesse en mouvement, tous trouvent à tout moment de nouvelles raisons de s'unir avec d'autres, dans la perspective d'une fraternité en acte, qui n'a rien d'un vœu pieux ou d'une proclamation théorique. C'est de cette façon qu'Ithuriel « par esprit de famille est forcé à désirer le bien public », et ceci non par l'intervention d'une contrainte extérieure formelle mais par le seul fait que la considération du bien public s'est concrètement assimilée à celle de son bien propre : entre « les siens » et d'autres, qu'ils soient des amis, des alliés, des collaborateurs, des aides, voire même de simples connaissances de rencontre, il ne fait plus de différences que graduées, dans le contexte de réseaux où les activités des uns et les résultats qu'elles produisent s'engrènent continûment avec celles des autres dont elles ne peuvent plus être dissociées.

Une nouvelle économie politique

Par là même, la notion de richesse collective voit sa signification modifiée en profondeur. Pour des civilisés, la richesse se ramène à une accumulation de choses et de biens dont la valeur est mesurable par rapport à un étalon commun, comme la monnaie, qui permet de régler la façon dont ils sont échangés, par exemple tant de kilos de pommes (valant tant) pour une paire de chaussure (valant une somme identique), chacun dans sa catégorie. Il en va tout autrement en Harmonie, où la richesse ne consiste pas seulement en produits considérés abstraitement pour eux-mêmes, isolés des conditions sociales dans lesquelles ils ont été produits, ce qui est indispensable pour qu'ils puissent être traités comme de simples marchandises échangeables à valeur prétendument égale, pratique qui se révèle à l'examen fondée sur un leurre : en effet ces conditions ont incorporé à leur existence des caractères appelant une évaluation effectuée en fonction d'autres critères que la valeur marchande, en termes d'attraction par exemple, ce qui change tout sur le fond. Evaluer un produit en faisant intervenir la considération de l'attractivité, comme le préconise Fourier, c'est donc admettre qu'il n'est pas une réalité inerte porteuse à elle seule de sa valeur, indépendamment du contexte communautaire qui en a accompagné, et pour une part déterminé, la réalisation : un kilo de pommes, ce n'est pas seulement une réalité substantielle offerte à une mesure quantitative faisant abstraction de ses qualités sociales ; mais c'est ce qu'on peut appeler, à la suite de Mauss, un fait social total, dans lequel interfèrent de multiples paramètres croisés qui sont nécessaires afin d'en établir la valeur au point de vue de la collectivité tout entière, une valeur qui ne se ramène pas à une prétendue valeur en soi, incorporée à sa nature de chose, et en tant que telle susceptible d'être détenue à titre privé par un propriétaire exclusif entièrement maître d'en user et d'en abuser au libre gré de sa volonté personnelle. En Harmonie, où tous les « biens » portent imprimée sur eux la marque du collectif, et où riches et pauvres sont sociétaires d'un même organisme dont ils ont à se partager les dividendes, rien n'appartient jamais tout à fait à personne de façon exclusive, ce qui ne veut cependant pas dire que le régime de la propriété doit être aboli, mais est la condition pour que s'appliquent les règles d'une justice distributive qui fait passer la considération du partage avant celle de l'échange. Or, si la richesse collective est un bien commun, c'est parce qu'elle résulte d'un ensemble d'activités effectuées en série, dont la productivité est indissociable du jeu des

engrenages qui dynamisent, en même temps que la manière dont ces activités sont exercées, l'appréciation de leurs résultats, une appréciation qui ne peut plus alors être effectuée de manière univoque, comme on a coutume de le faire et comme on trouve normal de le faire en Civilisation, où l'essentiel, à savoir ce qui confère son caractère concret à la richesse collective, est occulté, parce que la considération du public est subordonnée à celle du privé, un « privé » qui porte alors bien son nom, dans la mesure où il est déterminé à partir d'une opération soustractive de privation : le privé, ce n'est alors rien d'autre que ce qui est soustrait au regard et à l'intervention du « public », c'est-à-dire du collectif, qui concerne tous même si c'est à des points de vue divers.

Pour développer ce point, dont l'importance est capitale, puisqu'il débouche sur un complet renversement de perspective, Fourier recourt à un curieux exemple qui lui fournit l'occasion de donner libre cours à ses obsessions personnelles de florimane, mais dont la portée va bien au-delà des limites à l'intérieur desquelles il pratique cette obsession que nul n'est obligé après tout de partager :

« (En Ordre combiné) ce n'est pas sur la valeur du produit qu'on règle les rangs, c'est sur l'influence d'un travail en mécanique d'attraction et d'harmonie : voici à cet égard un problème sur lequel se tromperont tous les civilisés. Laquelle des deux séries de floricoles et de fructicoles doit être placée avant l'autre ? Chacun répondra que ce n'est pas un sujet de doutes, que les fruits sont infiniment plus précieux que les fleurs ; donc la grande série qui cultive les vergers, les espaliers, doit non seulement être classée avant celle qui cultive les fleurs, mais celle des fructicoles doit être placée en catégorie d'utilité, et celle des floricoles en catégorie d'agrément qui est moins rétribuée. Ainsi opineront les civilisés : n'ayant pas besoin d'attraction industrielle, ni d'harmonie, ils n'en estiment pas les ressorts.

C'est juger au plus mal, et tomber dans un double contresens ; la série des vergers, des fructicoles, quoique infiniment productive, reste dans la catégorie de l'agrément ; tandis que la série des floricoles qui produit à peine autant qu'elle coûte, passe en catégorie d'utilité : expliquons les motifs de ce classement, déduits des influences de l'attraction.

Les vergers, en harmonie, sont des séjours délicieux ; leur soin est le plus récréatif de tous les travaux. Les rencontres de cohortes vicinales et les amours, dont je n'ai pas parlé, se joignent à mille autres amorces. Tout verger est parsemé d'autels de fleurs, entouré de cordons d'arbustes : le travail n'y exige guère de tentes mobiles, parce que les arbres en tiennent lieu. En ajoutant le charme spécial de cette culture, les rivalités émulatrices, la réunion des sexes, le repas fort gai servi au castel à la fin de la séance, on pensera que sur 1000 personnes, il doit s'en trouver 990 en attraction pour le soin des vergers, au moins dans quelque branche : ce sera une série infinitésimale ou d'attraction générale, comme celle du poulailler ;

La secte des fructicoles, abstraction faite de son produit, est donc la dernière en titres au bénéfice, parce qu'elle est la plus forte en dose d'attraction. D'autres sectes recourront aux expédients pour se renforcer d'attraction ; celle-ci ne cherchera qu'à diminuer l'intensité d'appât, et ralentir l'empressement général à s'y enrôler.

Quant à la secte des floricoles, elle est fort mal appréciée en civilisation. Si son produit a du charme, son travail n'en a guère ; il exige beaucoup d'assiduité, de connaissances, de soins délicats pour un plaisir de courte durée ; mais il est précieux pour façonner les enfants et les femmes aux exigences de la culture, aux études et aux raffinements agronomiques : et c'est pour en faire une école d'agriculture, que la nature donne ce goût des fleurs aux femmes et aux enfants. D'ailleurs le travail des vergers n'est pas en tous sens à portée des enfants, tandis que celui des fleurettes et même des grandes fleurs convient en tous points au bas âge. A ces titres, la série des floricoles sera classée en 2^e catégorie, au rang d'utilité.

On peut juger par ce parallèle des fruits et des fleurs, que les harmoniens, en appréciation de travail, se règlent sur des bases différentes de celles admises chez les civilisés ; et que la quantité ou valeur réelle du produit, qui serait parmi nous boussole exclusive d'estimation des travaux, ne le sera point dans l'état sociétaire. »

(*Œuvres complètes*, éd. Anthropos, 1966, t. VI, p. 330-333, Section V, « De l'équilibre général des passions », chap. 33, « De la classification des séries »)

La Civilisation sépare complètement l'utilité de l'agrément, ce qui fausse tous ses jugements en les viciant à la base. L'Harmonie, au contraire, en fusionne étroitement la considération, c'est-à-dire qu'elle écarte la possibilité de procéder à des évaluations faites en termes exclusifs d'utilité ou d'agrément. Soit le problème élémentaire suivant : qu'est-ce qui vaut le plus, c'est-à-dire profite davantage à la société, cultiver des fruits ou des fleurs ? Si on raisonne en civilisé, on répondra : les fruits sont plus précieux en terme d'utilité, car on peut entretenir la force vitale en les mangeant, alors que les fleurs ne satisfont qu'un intérêt d'agrément dans la mesure où elles offrent à l'existence un complément dont elle pourrait à la rigueur se passer. Une telle manière de voir repose sur la supposition que fruits et fleurs sont des choses présentant en elles-mêmes des valeurs inégales, valeurs dont elles sont porteuses en raison de leur nature propre qui destine les unes à être consommées et les autres à être seulement regardées. On bâtit alors sur cette supposition une économie systématique qui procède à une comparaison et à une mesure de leurs valeurs respectives tirée de l'examen de leur réalité matérielle de choses définies une fois pour toutes par leurs caractères propres. Si l'Ordre combiné reprenait à son compte cette manière de voir, il serait conduit à affirmer que, les fruits ayant en tant que tels une valeur nécessaire, alors que les fleurs ne présentent qu'un caractère superfétatoire d'ornement, et ne rentrent pas en conséquence sous la catégorie de l'utilité, il est juste, au point de vue d'une justice distributive, de donner le pas à l'indispensable sur le futile dans la répartition des bénéfices, et donc de mieux rémunérer, et du même coup stimuler, la culture des fruits que celle des fleurs : on retomberait alors dans les apories de la logique économique propre à la Civilisation, avec les risques de crise et de conflits qui en résultent, comme par exemple des manifestations organisées par les fleuristes pour défendre leurs droits contre les prétentions à leurs yeux abusives des producteurs de fruits. Mais en Harmonie, on voit les choses tout autrement : les fruits et les fleurs n'y sont pas simplement des choses dont la valeur pourrait être appréhendée en tenant compte uniquement de leur nature substantielle ; mais ce sont des réalités sociales, indissociables de la dynamique collective qui les a engendrées, récupérées et transformées, dans le cadre de complexes sériaires où utilité et agrément, au lieu de pouvoir être distingués et opposés l'un à l'autre, sont mêlés et combinés selon des échelles graduées qui rétablissent entre eux une continuité. C'est ce qui amène Fourier à conclure :

« Le classement des séries est réglé selon les convenances générales, et non selon les produits. Posons plus régulièrement le principe : on estime leur priorité de rang, en raison composée des bases suivantes

1/ en raison de leur concours aux liens d'unité, au jeu de la mécanique sociale ;

2/ en raison mixte des obstacles répugnants ;

3/ en raison inverse de la dose d'attraction et d'engrenage que peut fournir chaque industrie...

C'est en combinant bien les trois règles ci-dessus qu'on parvient à classer exactement les rangs de chaque série en prétentions au dividende pécuniaire alloué au travail » (id., p. 306-307)

Les règles 2 et 3 permettent en particulier de comprendre pourquoi, s'agissant des groupements enfantins tels qu'ils sont constitués en Harmonie, la préséance devra être accordée aux « petites hordes », rassemblant les sauvageons sur lesquels la Civilisation jette l'opprobre, par rapport aux « petites bandes », où sont réunis les enfants sages, qui, paradoxalement, du moins si on continue à voir les choses au point de vue de la logique civilisée, sont moins indispensables au renforcement du lien social. Sur un plan plus général, des travaux sales et abrutissants, qui ne suscitent spontanément que de rares vocations, seront réputés supérieurs, donc mieux considérés et rémunérés, que des travaux nobles et gratifiants pour l'exécution desquels les candidats sont innombrables.

Si on respecte les principes qui viennent d'être édictés, fruits et fleurs, comme d'ailleurs toutes sortes de résultats de l'activité humaine, ne peuvent plus être considérés comme des productions qui, une fois récoltées, pourraient être coupées du processus social de

travail dont elles sont issues, dont elles cesseraient alors de porter la marque. S'expliquent de cette manière les ravages provoqués par l'appât du gain tel que le déchaîne le désordre civilisé. La cupidité n'est pas un mal en soi : selon la perspective adoptée par Fourier, aucune passion n'est condamnable, et toutes sont susceptibles d'être reprises et exploitées par l'Ordre combiné qui, en les insérant et en les engrenant dans ses mécanismes, parvient à les mettre au service de la collectivité. Ce qui rend la cupidité néfaste, c'est que lui soient offertes des occasions de se fixer sur des biens dont la nature a été artificiellement réifiée, c'est-à-dire proprement extraite du contexte social qui a permis de les engendrer et où elles ont authentiquement de la valeur. Cette extraction peut à l'occasion revêtir un aspect directement observable. Fourier a lui-même raconté que le déclic qui a enclenché toute sa réflexion au sujet de l'Harmonie lui avait été fourni par une expérience personnelle, faite durant la période qui a suivi immédiatement la Révolution dans le cadre de ses activités d'employé de commerce. Son patron avait emmagasiné une importante provision de riz, que, provisoirement, il n'avait pas mise en vente en vue de faire monter les prix : comme, par calcul, il avait prolongé cette rétention aux limites de ce qui était raisonnable, la marchandise entreposée s'était gâtée, et Fourier avait été chargé de la rejeter à la mer, un acte de gaspillage « économique » qui l'avait profondément scandalisé, d'autant plus qu'il avait été accompli alors que régnait une disette généralisée. Cette manipulation sur la valeur marchande d'un bien, manipulation dont les exemples aujourd'hui encore pullulent, avait été rendue possible par le fait que ce bien avait été isolé, mis pour un moment en dépôt, donc placé à l'écart du contexte social dans lequel il avait été produit et était destiné à être consommé, ce qui, par une accumulation de circonstances défavorables, a abouti à sa complète destruction. Considérer les biens économiques comme des réalités maniables à volonté, ce qui permet à certains moments de les soustraire à la vente, donc de les tenir en réserve du marché, c'est les exposer à des opérations négatives dans leur principe, profondément dommageables pour la collectivité, y compris d'ailleurs le capitaliste qui, entraîné par une logique purement économique, avait fini lui aussi par en perdre le bénéfice : sans même s'en rendre compte, il avait ôté à ses biens leur valeur concrète de marchandises ; il les avait rendus, en même temps qu'avariés, invendables, et du même coup inutilisables par quiconque, ce qui les avait transformés, de richesses potentielles qu'ils représentaient, en simples déchets, dont il ne restait plus qu'à se débarrasser. On peut dire que la corruption des mœurs se projette alors sur les choses, qu'elle corrompt à leur tour matériellement. Une économie de choses débouche inévitablement sur ce type d'aberration.

L'économie harmonienne est une économie sociale, qui n'est pas seulement une économie de choses, mais aussi, indissociablement, une économie de personnes qui, si on peut dire, se sont elles-mêmes réalisées en produisant des richesses appréciables à la fois dans les termes de l'utilité et de l'agrément. Pour reprendre le cas exploité par Fourier qui s'en sert comme d'une parabole en vue de faire comprendre de quelle manière originale il interprète la production de richesses lorsque celle-ci s'effectue dans le contexte propre aux séries passionnées, un fruit, ce n'est pas seulement, comme se le figurent les civilisés, un objet de consommation qui se conserve et se transporte dans des cageots où sa valeur comestible est autant que possible conservée, du moins en apparence, et les apparences sont souvent trompeuses : mais c'est un fait collectif, qui se trouve placé à la croisée de plusieurs sortes de déterminations, dont les unes sont naturelles et les autres culturelles ; donc, c'est une réalité qui porte avec elle, en elle, le travail des hommes : celui-ci, s'étant incorporé à son existence matérielle, ne peut plus en être dissocié, sinon par abstraction et par extraction, comme le voudrait la logique propre à une économie de choses qui ne tient pas compte du critère de l'attractivité, c'est-à-dire de la valeur que cette réalité présente pour des personnes qui y ont projeté et incorporé leurs propres intérêts de personnes. Un fruit, c'est quelque chose qui se récolte dans des vergers, sous de plaisantes frondaisons, dans un environnement champêtre

dont la culture harmonienne s'ingéniera à mettre en valeur les dimensions festives : c'est la raison pour laquelle les gens qui participent à cette production, dans le cadre de l'organisation sérieuse du travail, seront en grande partie récompensés et rémunérés de leur peine par le plaisir qu'ils auront pris à accomplir ce type de tâche, où utilité et agrément ont été conjoints, dans un rapport où l'agrément à toutes chances de l'emporter sur l'utilité. Une fleur, d'autre part, ce n'est pas uniquement quelque chose qu'on fait pousser en terre ou dans des pots, à ciel ouvert ou en serre couverte, et qu'on cueille ou qu'on replante pour combler le plaisir des yeux, mais c'est aussi, comme dit Fourier, ce qui peut servir d'excellent prétexte à la formation d'une « école d'agriculture », dont les enfants peuvent au mieux profiter en vue de comprendre comment, par des gestes appropriés et en prenant certaines sortes de soins, on peut tirer parti de dispositions enracinées dans la nature et susceptibles d'être « cultivées », en donnant alors au mot culture une portée simultanément matérielle et sociale : vue sous cet angle, l'activité floricole, y compris lorsqu'elle consiste à faire pousser de simples fleurettes, se trouve regonflée d'utilité, au sens d'une utilité élargie, qui, au-delà de la consommation personnelle, concerne la collectivité tout entière, dans le cadre, par exemple, de l'accomplissement des tâches éducatives. Sans doute, Fourier pousse le bouchon un peu loin lorsqu'il affirme, contre toute vraisemblance, et en vue seulement de mieux accuser la différence entre la production de fruits et la production de fleurs qui fournit matière à sa parabole, que, dans le cas de cette dernière culture, « si son produit a du charme, son travail n'en a guère ; il exige beaucoup d'assiduité, de connaissances, de soins délicats pour un plaisir de courte durée » : on aura peine à admettre que les soins qu'on apporte à des plans de fleurs sont plus pénibles et moins gratifiants que ceux nécessités par l'entretien d'arbres fruitiers. Mais ce qui compte avant tout ici, c'est moins la nature concrète des détails sur lesquels s'appuie l'explication, détails que Fourier tire de ses goûts et des expériences qu'ils lui ont inspirées à titre personnel, que la leçon générale qui s'en dégage, dont la portée dépasse les termes de l'exemple utilisé pour l'exposer : ce que Fourier veut faire comprendre, c'est que, dans le cas d'une production de type X (par exemple des fruits) et dans celui d'une production de type Y (par exemple des fleurs), utilité et agrément sont dans les deux cas simultanément impliqués, mais selon des rapports gradués, qui demandent à chaque fois à être évalués en faisant intervenir le critère de l'attractivité ; et ceci parce que, dans des produits de genre X, une certaine forme d'activité humaine s'est déposée, mêlée à sa nature matérielle de chose, et de même s'agissant de produits de genre Y dans lesquels de l'activité humaine s'est aussi déposée, mais sous d'autres rapports, dont il est indispensable de tenir compte pour établir leur valeur exacte dans la perspective propre à une économie qui soit à la fois une économie de choses et une économie de personnes, telle qu'elle joue dans le monde harmonien qui est un monde de part en part humanisé et socialisé. Dans un tel monde, il n'y a pas, d'une part, des choses inertes, et, d'autre part, des gens qui se les approprient en les manipulant à leur gré : mais ne s'y rencontrent que des réalités mixtes, dans lesquelles choses et personnes se trouvent imbriquées, engrenées, « intriguées », pour reprendre un terme que Fourier affectionne ; un « bien », ce n'est pas seulement la dose de réalité qu'il maintient enclose dans ses contours matériels, mais c'est tout ce qui va avec, c'est-à-dire l'environnement collectif qui en conditionne la production et l'utilisation, et dont il ne peut être qu'arbitrairement coupé, ce qui l'expose au risque d'être proprement anéanti.

C'est cela qui change tout : une économie dont les lois concernent simultanément les personnes et les choses, en refusant de les isoler artificiellement les unes des autres, comme se permet de le faire la Civilisation, est une économie du mouvement, une économie de mouvement, une économie en mouvement, entraînée par la dynamique des élans passionnels, qui, superbement, ignore comme telle les privilèges d'état et les principes statiques, et du même coup dissout les illusions requises en vue d'en assurer la perpétuation. C'est pourquoi, en Harmonie, il n'y aura pas des camps opposés, figés dans la défense de leurs intérêts

claniques, comme par exemple la corporation maffieuse des producteurs de fruits et celle des producteurs de fleurs, toutes deux arc-boutées sur leurs prétendus privilèges acquis : car rien n'empêche que quiconque, s'il le désire, puisse, dans le cadre offert par les courtes séances et l'organisation sériale des activités, être successivement fructicole et floricole, épousant à chaque fois les attractions liées à ces différents types d'activités, qui mettent en œuvre à chaque fois, dans des configurations différentes, les trois passions distributives et mécanisantes, la Cabaliste, la Papillonne et la Composite. D'ailleurs, dans ce contexte, les catégories de « fruit » et de « fleur » auront perdu une grande partie de leur pertinence, dans la mesure où elles auront donné lieu à des différenciations fines qui en assouplissent le contenu, en mettant en avant des questions comme celles-ci : des fruits, mais quelle sorte de fruits ? des fruits à noyau ou des fruits à pépins ? des pommes ou des poires ? des poires à chair dure et cassante ou des poires fondantes ? Et, de même, des fleurs, mais quelle sorte de fleurs, des fleurs de jardin ou des fleurs de serre ? des jonquilles ou des renoncules ? des renoncules de la sorte panachée-jaspée ou d'une autre sorte ? Et, dans le cas où on serait attiré par le soin des poiriers au point de vouloir s'incorporer à la série qui s'en occupe, sera-ce pour sarcler, pour élaguer, pour greffer, pour cueillir, pour ranger, etc., travaux dont la responsabilité devra être assignée à des groupes distincts ? Se mettront alors en place, sur la base de ces subtiles différences, des combinaisons de tout ordre, qui seront des occasions permanentes de rencontre entre les membres de la phalange, eux-mêmes mélangés, imbriqués, engrenés, intrigués, dans le cadre de cette économie où plaisir et peine sont associés, même si c'est à chaque fois selon des rapports différents.

Fourier conclut l'exposé de sa parabole en déclarant :

« On peut juger, par ce parallèle des fruits et des fleurs, que les harmoniens, en appréciation du travail, se règlent sur des bases fort différentes de celles admises chez les civilisés ; et que la quantité ou valeur réelle du produit, qui serait parmi nous boussole exclusive d'estimation des travaux, ne le sera point dans l'état sociétaire. » (id., p. 305)

Autrement dit, la nouvelle économie imaginée par Fourier, au lieu de se régler uniquement sur des valeurs incorporées à des choses dont l'accumulation est censée constituer la richesse collective, donnera le pas à l'activité humaine, authentiquement créatrice de valeur, en un tout autre sens du mot, qui ne désigne plus alors seulement des produits mais aussi, en même temps qu'eux, les conditions de leur production, effectuée dans le cadre propre aux engrenages passionnés. Pour le dire tout bêtement, la vraie richesse, c'est la collectivité elle-même et les gens qui la composent en combinant, dans le cadre qu'elle leur offre, à la fois leurs comportements, leurs efforts, leurs aspirations et les degrés divers de satisfaction qu'ils tirent de leur réalisation.

(à suivre)

©Pierre Macherey